



**PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER 2007-2013
POITOU-CHARENTES**

*

**ELABORATION DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE
L'INNOVATION**

*

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
POUR LA RÉALISATION D'ETUDES THEMATIQUES**

MAÎTRE D'OUVRAGE

Préfecture de la région Poitou-Charentes
7 Place Aristide Briand
86021 POITIERS CEDEX

<http://www.poitou-charentes.pref.gouv.fr>



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU- CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



1 - CONTEXTE DE LA MISSION

La région Poitou-Charentes est caractérisée par une forte prédominance des PME-PMI et des TPE par rapport aux grandes entreprises. Amener ces PME à innover, en lien avec le monde de la recherche publique et privée, les acteurs du transfert de technologies et les partenaires institutionnels, est une stratégie essentielle pour dynamiser l'économie. Si la R&D privée est faible en région, elle est significative dans le secteur public autour de deux Universités pluridisciplinaires. La région dispose également de dix centres de transfert de technologies. Enfin, elle possède un pôle de compétitivité « mobilité et transports avancés » ainsi qu'un pôle sur les éco-industries, non labellisé, et collabore avec les pôles de compétitivité « Véhicule Haut de Gamme » et « Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués ».

Lors de l'élaboration du programme opérationnel FEDER 2007-2013 Poitou-Charentes, certains freins à l'innovation ont été identifiés. C'est pourquoi l'État (DRRT, DRIRE, OSEO) et la Région, ont décidé de conduire ensemble une politique volontariste en faveur de l'innovation pour la période 2007-2013.

Cette politique s'articulera autour des choix fondamentaux opérés par les partenaires. Ainsi la région Poitou-Charentes a choisi de stimuler l'innovation par sa politique en matière d'excellence environnementale grâce à des plans thématiques : plan après-pétrole, plan photovoltaïque, valorisation des agro-ressources, éco-construction, gestion de l'eau, etc, par sa politique de recherche (appel à projet recherche, Contrats de projets État/Région, soutiens aux grands organismes de recherche l'INRA, à l'IFREMER, à l'INSERM...) et par la généralisation d'outils incitatifs comme les appels à projets « éco-produits / éco-procédés » et « véhicule électrique régional ».

A côté de ces actions structurantes, elle conduit d'autres initiatives permettant de favoriser l'innovation en mettant à disposition des entreprises de Poitou-Charentes les outils nécessaires à leur développement. L'étude menée sur l'impact du Très-Haut-Débit sur la compétitivité et l'innovation des entreprises en est une illustration concrète.

Ainsi, en s'appuyant sur la proposition de la Commission européenne et dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 1 « innovation – recherche - entreprises » de ce programme, l'État et la Région ont proposé d'engager conjointement une démarche d'élaboration de la stratégie régionale d'innovation, fondée sur un diagnostic précis du système régional d'innovation.

La notion d'innovation est appréhendée au-delà du champ classique de la recherche et du transfert de technologie, et intègre les champs économique, social, institutionnel et organisationnel (innovation de produit, de procédé, organisationnelle, de marketing, etc).

1.1 - LE PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER 2007-2013

Les orientations stratégiques communautaires s'articulent pour la période 2007-2013 autour de trois priorités : faire de l'Europe et de ses régions un lieu plus attractif pour les investissements et l'emploi ; améliorer la connaissance et l'innovation pour la croissance ; des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Pour le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), il s'agit notamment de promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance.

Aux priorités thématiques, s'ajoutent des priorités transversales, issues en particulier des Conseils européens de Lisbonne (2000) et de Göteborg (2001), en termes de croissance et d'emploi, de développement durable, d'innovation et de cohésion territoriale.

Le programme opérationnel FEDER Poitou-Charentes s'appuie sur un diagnostic et une stratégie, élaborés en concertation avec les différents partenaires régionaux concernés. Au-delà de la

représentativité habituelle, ont été associés aux travaux le monde associatif, les universités, les instituts de recherche et dans une moindre mesure les entreprises.

Ce programme est articulé autour de quatre axes stratégiques :

- Développer les capacités d'innovation dans une démarche de développement durable ;
- Préserver l'environnement et prévenir les risques ;
- Développer des modes de transports durables alternatifs à la route ;
- Favoriser les conditions de développement de la société de l'information.

1.2 - SYNTHÈSE DE L'AXE 1 « INNOVATION – RECHERCHE - ENTREPRISES »

A) Diagnostic régional

1) Présence majoritaire de PME-PMI et de très petites entreprises

- Taux de création d'entreprises se situant dans la moyenne nationale ;
- Enjeu régional des reprises d'entreprises pour les prochaines années ;
- Taux d'encadrement dans l'industrie inférieur au niveau national ;
- Filières industrielles couvrant des secteurs très variés (agro-alimentaire, mécanique, aéronautique, automobile, nautisme, éco-industries, bois, image....) ;
- Trois pôles de compétitivité labellisés (Mobilité et Transports Avancés, Véhicule Haut de Gamme, Aéronautique Espace et Systèmes Embarqués) et un pôle sur les Eco-Industries.

2) R&D privée peu développée

- Environ 40% des entreprises de moins de 20 salariés présentent une faible intensité technologique ;
- R&D peu développée à l'exception des secteurs de l'agro-alimentaire, de la mécanique, des transports ou de la chimie ;
- Faiblesse de l'emploi salarié en R&D ;
- Dépense intérieure de R&D des entreprises faible.

3) Potentiel de R&D significatif des établissements publics

- Deux universités pluridisciplinaires, 5 écoles d'ingénieurs (ENSMA, ESIP - Poitiers, EIGSI – La Rochelle, CESI – Angoulême, IT2I – Châtelleraut), 5 grands organismes de recherche (CNRS, INRA, IFREMER, BRGM, INSERM) ;
- Forte représentation des « sciences pour l'ingénieur » incluant la chimie ;
- Importante activité contractuelle avec de grandes entreprises françaises ou internationales non situées en Poitou-Charentes.

4) Importance des structures de transfert de technologies

- 11 structures ou plates-formes dans des domaines variés (agro-alimentaire, horticulture, informatique, nautisme, matériaux, chimie, agro-matériaux, risque, sport et loisirs, multimédia et BD, et expérimentations viticoles) avec des relations étroites avec les PME-PMI régionales.

B) Enjeux régionaux identifiés

1) Développer la R&D privée

- Encourager le recrutement de cadres dédiés à l'innovation et la structuration de services ou d'équipes de R&D ;

- Favoriser le développement de bureaux d'études, d'entreprises de conseil et des structures de transfert (CRT, CDT...) pour répondre aux besoins des PME-PMI ;
- Soutenir les dynamiques de regroupements et de réseaux d'entreprises et rechercher des programmes de R&D avec des grands groupes ;
- Faciliter le développement du capital risque.

2) Améliorer les relations recherche-entreprises

- Faciliter la visibilité des compétences des laboratoires par les industriels ;
- Encourager le développement de domaines applicatifs de recherche publique en lien avec les besoins des entreprises ;
- Faciliter les implications communes dans le cadre de projets nationaux et européens ;
- Développer les actions des structures de transfert ;
- Conforter les missions de l'Incubateur Régional et du Réseau de Développement Technologique.

C) Programme d'actions régional

1) Soutenir les activités de R&D dans les laboratoires universitaires et les centres de recherche

- Accompagner la réalisation de programmes scientifiques par la mise en place d'infrastructures de recherche et de transfert de technologies ;
- Favoriser les échanges entre les universités, les centres de recherche et les organismes de recherche ;
- Valoriser le potentiel de R&D régional auprès des entreprises ;
- Encourager l'accès des jeunes aux métiers de la recherche, favoriser les échanges avec le grand public sur les thèmes de la recherche ;
- Rechercher les valorisations possibles des travaux de thèse.

2) Développer la coopération entre les entreprises, les centres de recherche et les structures de transfert de technologies

- Contribuer à la diffusion des résultats des travaux de recherche effectués dans les organismes de recherche et les structures de transfert ;
- Soutenir les regroupements d'entreprises pour les investissements R&D, aider à l'innovation au sein des filières, fédérer les entreprises d'un secteur autour de programmes de R&D ;
- Soutenir les pôles de compétitivité et autres pôles régionaux.

3) Soutenir la création et le développement des entreprises par l'innovation

- Stimuler l'innovation et l'esprit d'entreprise auprès des chercheurs, des étudiants et des salariés ;
- Faciliter le processus d'incubation au sein des laboratoires et auprès des salariés d'entreprises ;
- Assurer la détection des projets innovants ;
- Faciliter la mise en œuvre et la mise sur le marché de procédés, produits et services innovants ;
- Aider à l'innovation organisationnelle (sociale, commerciale, ...).

4) Aider à la transmission d'entreprises et au développement territorial

- Aider à la transmission d'entreprises ;
- Développer les fonds de garantie.

5) Conforter la stratégie de l'innovation en région

- Évaluer les capacités d'innovation en région selon les différents acteurs : entreprises, structures de transfert, laboratoires de recherche, RDT, ... ;
- Analyser les freins aux relations recherche-entreprises ;
- Identifier les nouveaux secteurs à fort potentiel d'innovation.

2 – DESCRIPTION DE LA MISSION

La mission a pour objectif de préciser, au travers d'éléments d'analyse et de prospective, le diagnostic du système régional d'innovation et d'assister le partenariat régional dans l'élaboration de la stratégie correspondante, afin de renforcer les conditions d'attractivité et de compétitivité de la région Poitou-Charentes.

2.1 - OBJET

La mission, objet du présent cahier des clauses techniques particulières, consiste en la réalisation d'études assorties de recommandations et de plans d'actions.

Le marché correspond à la classification CPV suivante :

Objet principal : 79411100-9 Services de conseil en développement des entreprises

Le mode de passation choisi est l'appel d'offres ouvert.

L'Etat et la Région ont identifié conjointement 4 thèmes, d'égale importance, représentant 4 lots. Ces thématiques sont étroitement liées.

Les candidats pourront présenter une offre sur tout ou partie des lots constituant la mission, seul ou avec d'autres partenaires.

LOT N°1 : Évaluation des structures de transfert (associatives ou privées) et de leurs relations avec les laboratoires de recherche et les entreprises

Les différents acteurs du transfert de technologie (plate-forme technologique (PFT), centres de ressources technologiques (CRT), centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT), incubateur régional Poitou-Charentes (IRPC), ...) seront énumérés et catégorisés. Leurs capacités d'innovation seront mesurées selon un référentiel commun afin d'établir leur contribution effective à l'innovation en région. Les domaines de spécialisation régionaux seront énumérés et comparés aux spécialisations d'autres régions voisines ou similaires par leur taille et leur population. Les possibilités de développement de nouvelles thématiques de transfert de technologie seront analysées.

Deux temps seront donc importants : la phase de collecte de l'information auprès de ces différents organismes puis la phase d'analyse et de prospective. Les méthodes utilisées devront être explicitées lors de la réponse à l'appel d'offre. Ensuite, la collecte brute devra être présentée au Comité Régional de l'Innovation avant de lancer l'analyse.

La position de la région Poitou-Charentes dans ce domaine par rapport aux niveaux interrégional, national, européen et international sera analysée à titre de comparaison. Des expériences similaires ou innovantes seront identifiées à ces mêmes niveaux (benchmarking).

LOT N°2 : Identification et analyse des besoins des entreprises

Il s'agit ici d'identifier et d'analyser les besoins des entreprises pour innover notamment :

- les réseaux nécessaires à l'innovation (« externalités de la connaissance »¹),
- les financements de l'innovation (aides publiques, capital-risque, « business angels² », etc.) ;
- les relations entre le monde de la recherche publique et privée et les entreprises implantées en Poitou-Charentes. Les obstacles à un rapprochement plus fort entre recherche et entreprises seront énumérés et analysés ;
- les relations avec les structures de transfert publiques ou privées. De la même façon, les obstacles à un rapprochement plus fort seront énumérés et analysés ;
- les difficultés de mise sur le marché des produits innovants (de l'étude de marché jusqu'à la commercialisation) ;
- les besoins en ressources humaines liés aux projets d'innovation.

Le consultant devra dans un premier temps proposer un questionnaire qui doit être validé par le Comité Régional de l'Innovation. Dans un deuxième temps, le consultant collectera ces informations. **Il est important de noter que le moment de la collecte sera aussi mis à profit pour sensibiliser les entreprises à l'intérêt d'innover et aux méthodes d'innovation.**

Cette étude devra être conduite auprès d'un nombre significatif d'entreprises régionales relevant des secteurs potentiellement innovants et représentatives de la répartition géographique (entre 300 et 400 entreprises).

LOT N°3 : Évaluation des politiques et actions menées pour favoriser et amplifier l'emploi à haut niveau de qualification dans les TPE / PME / PMI par les aides publiques

La rédaction du programme opérationnel FEDER ayant permis de dresser un panorama des politiques et actions menées par les différents acteurs institutionnels (État, Région, OSEO...), il s'agira de procéder à une évaluation de ces politiques et actions afin de mesurer leur impact respectif sur l'emploi de haut niveau de qualification dans les TPE-PME-PMI régionales. Il sera très important lors de la réponse à l'appel d'offre de bien expliciter les méthodes qui seront utilisées.

La position de la région Poitou-Charentes dans ce domaine par rapport aux niveaux interrégional, national, européen et international sera analysée à titre de comparaison. Des expériences similaires ou innovantes seront identifiées à ces mêmes niveaux (benchmarking).

LOT N°4 : Identification et analyse des composantes des établissements d'enseignement supérieur pouvant générer de l'innovation dans les TPE / PME / PMI

Le diagnostic du programme opérationnel FEDER a mis en évidence le potentiel de la recherche publique en Poitou-Charentes. Aussi, les freins aux relations entre la recherche publique et les entreprises seront identifiés et analysés pour proposer aux collectivités publiques les moyens, y compris en termes organisationnels, d'améliorer l'interface entre ces deux mondes et de permettre aux Universités de prendre toute leur place dans le développement de la R&D en faveur du tissu économique régional. Seront notamment étudiés :

- les plates-formes de transfert ou plateaux techniques ;
- les missions "conseil" des professeurs auprès des entreprises ;
- les structures de valorisation ;
- l'intégration de stagiaires de haut niveau dans les TPE-PME-PMI.

1 Nadine Massard, Professeur des Universités, Université Jean Monnet de Saint-Etienne

2 Un « Business angel » est une personne physique qui investit une part de son patrimoine dans une entreprise innovante à potentiel et qui, en plus de son argent, met gratuitement à disposition de l'entrepreneur, ses compétences, son expérience, ses réseaux relationnels et une partie de son temps.

De nouveau, deux phases seront nécessaires :

- une phase de collecte de l'information (dont vous proposerez la méthode) et qui fera l'objet d'une présentation spécifique au Comité Régional de l'Innovation ;
- une phase d'analyse et prospective notamment à partir d'un échantillon de régions européennes aux caractéristiques similaires devront là aussi faire l'objet d'une validation par le Comité Régional de l'Innovation. *Des expériences similaires ou innovantes seront identifiées à ces mêmes niveaux (benchmarking).*

2.2 – CONTENU, MÉTHODOLOGIE ET DOCUMENTS MIS A DISPOSITION

A) Contenu

Chaque étude, correspondant à un lot, se déclinera en deux parties : « analyse » et « prospective ». Elle sera assortie de recommandations et plans d'actions.

La partie « **analyse** » permettra de :

- Préciser le diagnostic du système régional d'innovation,
- Identifier les secteurs régionaux (existants et nouveaux) à fort potentiel d'innovation sur lesquels la région Poitou-Charentes aurait intérêt à conforter son positionnement. Les acteurs participant à chacun de ces secteurs et projets seront nommés. L'intérêt de ces secteurs et projets en termes d'innovation sera à chaque fois argumenté. Il sera également précisé dans quelle mesure la région pourrait alors se différencier des autres régions européennes en se spécialisant plus fortement dans ces domaines.
- Identifier des expériences (benchmarking) et établir des comparaisons à l'échelle interrégionale, nationale, européenne et internationale.

La partie « **prospective** » visera à assister le partenariat régional, selon une méthode collaborative, pour :

- Élaborer des scénarii afin de construire la stratégie régionale d'innovation. Ces travaux permettront d'ajuster ou de réorienter, si nécessaire, les actions prévues au sein du programme opérationnel FEDER 2007-2013.
- Renforcer la gouvernance de l'innovation en région, notamment au travers du Comité régional de l'Innovation, co-piloté par l'État et la Région ;
- Animer la stratégie régionale d'innovation qui aura été définie. Des actions seront proposées afin de donner un impact à la stratégie régionale de l'innovation, en communiquant auprès des acteurs socio-économiques régionaux, en les sensibilisant voire de les formant, éventuellement en créant des réseaux et en développant les échanges ;
- Élaborer un tableau de bord régional de l'innovation permettant de mesurer l'impact des actions menées pendant la période concernée et de moduler la stratégie régionale d'innovation en fonction des résultats obtenus.

B) Méthodologie

Les réponses devront être qualitatives et quantitatives. Elles s'appuieront sur un nombre significatif d'entretiens avec les acteurs et décideurs des différentes structures impliquées, principalement les laboratoires et organismes de recherche, les structures de transfert et les entreprises. Une liste minimale d'acteurs à associer à la réflexion sera établie par l'État et la Région.

Des études ou enquêtes complémentaires devront être réalisées, avec un élargissement aux niveaux interrégional, national, européen, international, afin d'identifier des expériences similaires ou innovantes et effectuer des comparaisons.

Pour chaque étude, il conviendra de travailler sur les liens entre les thèmes sachant que la fonction « interface » entre les acteurs est primordiale. Du fait des caractéristiques de la région, il sera important d'insister sur le caractère transversal des actions proposées.

Les plans d'actions préciseront notamment les acteurs économiques, les délais de mise en œuvre et le coût pour chaque action.

Chaque étude devra s'appuyer sur le guide méthodologique national intitulé « Méthode de diagnostic d'innovation dans les régions françaises » (J.-C. Prager, ADIT, 15 avril 2008), disponible à l'adresse suivante : http://www.adit.fr/IT/evenement_IT_3.html.

C) Documents mis à disposition

Pour répondre au cahier des clauses techniques particulières, le ou les prestataire(s) pourra (ont) s'appuyer sur les études et travaux déjà réalisés sur le sujet :

- le programme opérationnel FEDER 2007-2013 Poitou-Charentes et le document de mise en œuvre – DOMO - disponibles sur les sites de la Préfecture de région et de la Région www.poitou-charentes.pref.gouv.fr et www.poitou-charentes.fr ;
- les documents de la Commission européenne sur l'innovation ;
- le Schéma Régional de Développement Économique (SRDE) et les dispositions régionaux disponibles sur le site de la Région www.poitou-charentes.fr ;
- le contrat de projets État/Région 2007-2013 disponibles sur les sites de la Préfecture de région et de la Région www.poitou-charentes.pref.gouv.fr et www.poitou-charentes.fr ;
- la monographie industrie de Poitou-Charentes disponible à l'adresse suivante : www.industrie-poitou-charentes.org ;
- le rapport annuel d'OSEO disponibles sur le site d'OSEO www.oseo.fr ;
- la présentation des laboratoires de la région disponible sur les sites Internet des Universités, de l'ENSMA et des organismes de recherche ;
- l'évaluation ex ante du programme opérationnel FEDER 2007-2013 Poitou-Charentes.

Les outils mis à disposition du ou des prestataire(s) et décrits ci-dessus ne sauraient constituer une base suffisante pour réaliser l'étude. Le(s) prestataire(s) mènera(ont) donc toutes les investigations qu'il(s) jugera(ont) utiles, y compris à l'échelle interrégionale, nationale, européenne, internationale, pour obtenir des informations complémentaires et répondre aux questions posées.

3 – MISE EN OEUVRE DE LA MISSION

3.1 - MAÎTRISE D'OUVRAGE ET SUIVI DE LA MISSION

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Préfecture de la région Poitou-Charentes, en liaison avec la Région.

Le suivi de la mission et l'examen du ou des rapport(s) final(ux) seront réalisés par le Comité Régional d'Innovation, piloté conjointement par l'État et la Région. Le comité appuiera le prestataire tout au long de l'étude.

Le(s) prestataire(s) devra(ont) avoir la même attitude envers la maîtrise d'ouvrage qu'envers le Comité Régional d'Innovation, et ce, afin de garantir le bon déroulement de la mission dans le respect des compétences et attributions de chacun.

Lors de chacune des restitutions (intermédiaire et finale) auprès du Comité Régional d'Innovation, le(s) prestataire(s) devra(ont) transmettre son (leur) rapport à l'ensemble des membres du Comité

au minimum par messagerie électronique. A cette fin, les coordonnées de messageries des personnes concernées seront communiquées lors de la première réunion de travail.

Au titre de ses missions en matière d'évaluation, le Comité Régional Unique de Suivi et d'Évaluation (CRUSE), instance régionale présidée par l'État et la Région et compétente pour l'ensemble des programmes opérationnels européens et le Contrat de projets État/Région sur la période 2007-2013, sera tenu informé. Le(s) prestataire(s) sera(ont) appelé à présenter une synthèse des résultats de son (leur) étude devant ce comité.

3.2 - RENDU DE LA MISSION

Le travail du ou des prestataire(s) sera matérialisé de la façon suivante :

- des rapports intermédiaires ou d'étape dont la périodicité sera définie lors de la première réunion de travail avec le Comité Régional d'Innovation,
- une synthèse d'une dizaine de pages maximum de ce travail,
- un rapport complet incluant en particulier les points suivants :
 - ✓ une note explicitant les outils et méthodes utilisés pour mener à bien l'exercice ainsi que leurs limites,
 - ✓ la rédaction de fiches « actions », précisant les modalités de mise en œuvre, notamment dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2007-2013,
 - ✓ un tableau de bord de l'innovation avec un guide méthodologique de façon à ce que le partenariat régional puisse le mettre à jour de manière autonome,
 - ✓ un document de communication présentant en un maximum de X pages les résultats de l'étude tant sur le diagnostic que la stratégie régionale d'innovation,
 - ✓ un benchmarking établi aux niveaux interrégional, national, européen et international, qui sera décliné dans chaque partie du rapport
 - ✓ une synthèse des comptes-rendus des entretiens menés, en annexe.

Les documents seront des documents de travail et devront donc à ce titre, être précis, clairs, complets. Ils devront faire apparaître les sources des informations fournies.

Des présentations, séminaires, conférences et toutes autres actions de communication pourront être organisés à la demande du maître d'ouvrage et/ou des membres du Comité Régional d'Innovation.

3.3 - RÈGLES DE CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ DE L'ÉTUDE

Le(s) prestataire(s) s'engage(nt) à respecter toutes les règles de discrétion professionnelle, notamment en ce qui concerne le secret des entretiens réalisés au cours de l'étude. Le prestataire ne devra divulguer aucune donnée récoltée ou utilisée, par aucun moyen (oral ou écrit).

L'étude sera dans tous ses aspects propriété de l'État, maître d'ouvrage, et de la Région. Le(s) prestataire(s) ne pourra(ont) en faire usage sans l'accord de ceux-ci.

3.4 - ÉCHÉANCIER DE LA MISSION

Le planning détaillé de la mission sera précisé d'un commun accord par le Comité Régional d'Innovation et le ou les titulaires des lots du marché.

La partie " **analyse** " devra faire l'objet d'une présentation intermédiaire au Comité Régional d'Innovation le 15 juin 2009. Des compléments pourront être demandés.

Les travaux de " **prospective** " en collaboration avec le Comité Régional d'Innovation, devront être terminés le 2 octobre 2009. Les travaux finaux devront être rendus, au plus tard, le **30 octobre**

2009. La restitution finale se fera devant le Comité Régional Unique de Suivi et d'Évaluation (CRUSE) du deuxième semestre 2009.

4 - CONDITIONS FINANCIERES

4.1 - REMUNERATION ET ENGAGEMENT DE RESULTAT

Il est demandé au(x) prestataire(s) de préciser clairement son (leur) engagement de résultat et les conditions d'exécution du contrat jusqu'à atteinte des objectifs. Il appartiendra au(x) titulaire(s) de faire une proposition sur les moyens humains et financiers qui seront estimés nécessaires à la conduite de cette étude. Des pénalités seront appliquées en cas de retard.

Une avance forfaitaire peut être versée conformément à l'article 87 du Code des marchés publics. Pour chaque lot, un versement d'acomptes est possible avant l'achèvement, jusqu'à atteindre 80% du montant de chaque lot. Le solde sera à chaque fois versé à la validation du lot par le Comité Régional d'Innovation.

4.2 - FINANCEMENT DE L'ÉTUDE

L'Union européenne, dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2007-2013 Poitou-Charentes, financera l'intégralité de l'étude au titre de la mesure 5 « Élaborer et mettre en œuvre une stratégie régionale d'innovation » de l'axe 1 « Développer les capacités d'innovation dans une démarche de développement durable ».

Le(s) prestataire(s) s'engage(nt) à assurer la publicité de la participation européenne selon les dispositions prescrites par le règlement communautaire n°1828/2006 du 8 décembre 2006.

Il(s) fera(ont) figurer les logos-type de l'Union Européenne téléchargeables aux adresses suivantes www.europe-en-poitou-charentes.eu, <http://www.poitou-charentes.fr/fr/region/europe-etat-region/index.dml> ou <http://www.poitou-charentes.pref.gouv.fr> sur tous les documents d'information relatifs au projet qui a bénéficié de l'aide européenne précédés de la mention « avec le concours financier de l'Union Européenne ». La publicité devra être visible et devra permettre d'identifier, après son achèvement, que la mission a été réalisée avec le concours de l'Union Européenne (FEDER). Dans le but de promouvoir le programme et les projets soutenus, le(s) prestataire(s) autorise(nt) les services de l'État et de la Région à publier, par voie électronique ou autre, les informations relatives à la mission.

Afin de faciliter la prise en compte de cette obligation, un guide des actions d'information et de publicité en cas de cofinancement communautaire est mis à disposition par l'État et la Région Poitou-Charentes sur leurs sites Internet respectifs.

4.3 - INTERETS MORATOIRES

Le défaut de paiement dans les délais prévus par le Code des marchés publics fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au décret n°2008-408 du 28 avril 2008, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

5 - CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Pour l'Etat

DRRT
M. le Délégué Régional
05 49 11 93 59
drdt.poitou-charentes@recherche.gouv.fr

DRIRE
Philippe RENAUD (technique)
05 49 38 30 21
dit.drirt.poitou-charentes@industrie.gouv.fr

Damien UTEAU (administratif)
05 49 38 30 36
dit.drirt.poitou-charentes@industrie.gouv.fr

SGAR
Jean-marie AUDINET
05 49 47 24 54
jean-marie.audinet@poitou-charentes.pref.gouv.fr

Pour la Région Poitou-Charentes

Direction Innovation Développement Évaluation
Service Coordination des programmes, Évaluation, Études
05 49 55 76 63

Service Fonds européens
Samuel BROSSARD
05.49.18.59.00
fonds.europeens@cr-poitou-charentes.fr

Direction de l'Économie
05.49.55.68.91
aides.eco@cr-poitou-charentes.fr